



Grille-Horaire du 1^{er} degré

1^{re} et 2^e années

I. Formation commune: 28 heures

	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Religion	2h	2h
Français	6h	5h
Mathématique	4h	5h
Etude du milieu	4h	4h
Sciences	3h	3h
1 ^{ère} langue moderne: Néerlandais ou Anglais	4h	4h
Education physique	3h	3h
Education par la technologie	1h	1h
Education artistique (musique en 1 ^{re} – dessin en 2 ^e)	1h	1h

II. Activités au choix de l'établissement

1 ^{ère} année		2 ^e année	
Activités sociales	1 h	Atelier de	
Latin	2 h	langues modernes	1 h

III. Cours au choix de l'élève

1 ^{ère} : 1h	2 ^{ème} : 3h
Dessin	Latin
Ateliers d'expression	Socio-économie (dont 1h d'informatique)
	Techniques d'expression
	Activités de soutien

L'horaire de l'élève compte 32 périodes hebdomadaires.



Grille-Horaire du 2^e degré

3^e et 4^e années

I. Formation commune: de 20 à 25 heures

Religion	2 h
Français	5 h
Mathématique	5 h
Histoire	2 h
Géographie	2 h
Sciences (pour ceux qui ne suivent pas le cours à 5 heures)	3 h
1 ^{ère} langue moderne: Néerlandais ou Anglais	4 h
Education physique	2 h

II. Formation optionnelle: de 4 à 9 heures

1^{er} module (au maximum une ligne)

2 ^e langue moderne: Néerlandais, Anglais	4 h
Education physique : filles ou garçons	4 h

2^e module (au maximum une ligne)

Latin	4 h
Sciences sociales	4 h
Sciences économiques	4 h
Sciences	5 h
Education physique : filles ou garçons	4 h

III. Activités complémentaires: 2 heures

Les élèves qui ne suivent pas le cours de sciences en formation commune car ils ont choisi l'option à 5 heures peuvent choisir une activité complémentaire parmi:

Education artistique	2 h
Sports	2 h

L'horaire doit compter au moins 31 périodes hebdomadaires (34 périodes pour l'élève qui suit 2 options).

Légalement, les changements de grille sont autorisés jusqu'au 15 janvier.



Grille-Horaire du 3^e degré

5^e et 6^e années

I. Formation commune: 12, 14 ou 16 heures

Religion		2 h
Histoire		2 h
Géographie		2 h
Français		4 h
1 ^{ère} langue moderne:	Néerlandais ou Anglais	4 h
Education physique		2 h

II. Formation optionnelle: de 12 à 21 heures

1^{er} module (au maximum 1 ligne au choix: 0, 4 ou 6 heures)

2 ^e langue moderne: Anglais ou Néerlandais		4 h
Education physique : (filles) ou garçons		4 h

2^e module (obligatoirement 1 ligne au choix: 3, 6 ou 7 heures)

Sciences 6 h	(Biologie 2h, Chimie 2h, Physique 2h)	6 h
Sciences 3 h		3 h
Sciences 3 h	& Sciences économiques 4 h	7 h
Sciences 3 h	& 3 ^e langue moderne : allemand 4 h	7 h
Sciences 3 h	& 3 ^e langue moderne : espagnol 4 h	7 h
Sciences 3 h	& AC Latin 2 h et AC Culture antique 2 h	7 h
Sciences 3 h	& Sciences sociales 4 h	7 h

3^e module (obligatoirement 1 ligne au choix: 4, 6 ou 8 heures)

Mathématique 4 h		4 h
Mathématique 4 h	& Complément français 2 h	6 h
Mathématique 6 h		6 h
Mathématique 6 h	& Complément mathématique 2 h	8 h

L'horaire doit compter entre 28 et 32 périodes (34 périodes pour l'élève qui suit 8 heures de langues ou le complément mathématique de 2 heures). Chaque élève doit suivre au moins un cours de langue moderne à 4 heures et 2 options de base (tout cours d'au moins 4 heures parmi les modules). Pour des raisons techniques, le complément mathématique n'est accessible qu'aux élèves qui ont 6 h de sciences ou 3 h de sciences sans autre option du 2^e module. Légalement, les changements de grille sont autorisés jusqu'au 15 octobre en 5^e année. En 6^e année, les élèves doivent suivre la même grille que celle qu'ils ont suivie en 5^e année, exception faite pour les compléments (mathématique ou français).